



## Conférence de presse

### « Génie génétique, recherche et agriculture »

Date

5.9.2006

---

## Identifier à temps les avantages et les risques du génie génétique vert

Les plantes génétiquement modifiées (PGM) sont cultivées à des fins commerciales depuis 1996. Elles occupent aujourd'hui une superficie de plus de 90 millions d'hectares et regroupent principalement les cultures suivantes: le soja, le maïs, le coton et le colza. Près de 95% de la superficie totale de ces PGM se concentrent dans cinq pays, les Etats-Unis, l'Argentine, le Brésil, le Canada et la Chine. La tolérance à des herbicides spécifiques est la principale propriété qui a été conférée à ces quatre plantes par des méthodes de modification génétique. Mais il existe également des variétés de maïs et de coton génétiquement modifiées résistantes aux insectes. La culture des PGM à des fins commerciales a fait naître la crainte de répercussions indésirables sur l'environnement. C'est pourquoi la recherche sur la sécurité biologique est chargée d'identifier le plus tôt possible les risques liés à la culture des PGM et d'en tirer les recommandations qui s'imposent.

### **Recherche sur la sécurité biologique des plantes génétiquement modifiées (PGM)**

Les PGM sont soumises aux mêmes procédures de sélection et de développement que les plantes classiques. Avant que les variétés ne soient autorisées à la culture, elles doivent passer un examen officiel de plusieurs années. Dans le cas des PGM, on étudie en plus les effets négatifs potentiels sur l'environnement à l'aide d'essais en laboratoires et en plein champ (recherche sur la sécurité biologique). Les risques sont ensuite évalués par les autorités compétentes. La station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART a par exemple étudié les effets du maïs Bt et du colza transgéniques sur les organismes non cibles, notamment les abeilles et les autres auxiliaires. Dès le début du développement des variétés, les fabricants de PGM surveillent les éventuels effets négatifs sur l'environnement. Plus tard, ces données seront un élément essentiel des dossiers qui devront être remis aux autorités chargées de délivrer les autorisations. Dès que les PGM ont atteint un certain stade de développement, elles deviennent intéressantes pour les institutions de recherches publiques, qui, de leur côté, développent des méthodes et des procédures et étudient les impacts potentiels sur l'environnement. Les autorités ont besoin de ces données supplémentaires. Le

savoir-faire relatif à la sécurité biologique des PGM devrait donc être développé par des organes de recherches publics et indépendants et être mis à disposition de tous les intéressés.

### **Mise en place des PGM en Suisse et surveillance des cultures**

Si la culture commerciale des PGM vient à être autorisée en Suisse, la loi exige que le demandeur (fabricant de semences) présente un plan de surveillance (programme de monitoring) qui doit être approuvé par les autorités. Le demandeur est chargé d'organiser la surveillance. ART a fait une étude pour le compte de l'Office fédéral de l'environnement afin d'établir ce que l'on entend par plan de surveillance et quelles seraient les conséquences en matière d'application. Il existe d'une part une surveillance générale de l'environnement après la mise sur le marché des PGM, qui a pour but d'identifier le plus tôt possible les effets néfastes et indésirables sur l'environnement. Cette surveillance consiste à observer les influences des PGM à grande échelle sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité, ce qui implique de définir au départ les dommages qui ne peuvent être tolérés. Il existe d'autre part une surveillance spécifique qui consiste à contrôler l'influence de certaines variétés de PGM sur les sols, le climat, la faune et la flore, sur différents sites.

### **Coexistence en Suisse**

La coexistence d'une agriculture avec et d'une agriculture sans génie génétique a suscité de nombreux débats dans les milieux politiques et dans l'opinion publique jusqu'au vote du moratoire. Pour différentes raisons, les associations d'écologistes, de consommateurs et de paysans étaient d'avis que les deux formes d'agriculture ne pouvaient pas coexister en Suisse, pays dont l'agriculture se caractérise par des petites structures. A partir des publications scientifiques disponibles à ce jour, ART a constaté qu'une coexistence serait tout à fait possible en Suisse. Il faudrait bien sûr prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour séparer correctement la production avec et sans PGM (similaire à la séparation entre la production biologique et la production conventionnelle), ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires.

### **Perspectives**

Le développement des PGM aux propriétés plus performantes sur le plan agronomique, physiologique et nutritionnel (p. ex. phytase du maïs pour une meilleure absorption du fer) ou pharmacologique bat son plein. Il n'est donc pas exclu que la culture des PGM soit un jour envisagée en Suisse aussi. On travaille par exemple au développement de pommes de terre résistantes au mildiou, de pommiers résistants à la tavelure ou encore de vignes résistantes à l'oïdium. De telles plantes pourraient également s'avérer intéressantes du point de vue écologique, sachant qu'on est obligé aujourd'hui encore d'utiliser beaucoup de fongicides dans les cultures. C'est pourquoi il est capital de toujours soupeser les avantages et les risques liés à la culture des PGM.

### **Contacts / Renseignements :**

Franz Bigler, Responsable Sécurité biologique  
Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zurich, 044 377 72 35, E-Mail: [franz.bigler@art.admin.ch](mailto:franz.bigler@art.admin.ch)

Denise Tschamper, Responsable Communication  
Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zurich, 044 377 72 69, E-Mail: [denise.tschamper@art.admin.ch](mailto:denise.tschamper@art.admin.ch)